



Mairie de BENAIX
Le Village
09300 BENAIX
Tél : 05.61.01.92.04
commune-benaix@orange.fr



Compte rendu de la séance du 27 juillet 2017

Présents : Monsieur BARRAU-HILLOT Jean, Monsieur DELEGLISE Michel, Mademoiselle MIQUEL Jessica, Madame AUSSEL Catherine, Monsieur CASTEILLA Bernard, Monsieur DEVAUX Jean-François, Monsieur FLEMING Colin, Monsieur GABET Jean-Marc, Madame GOMEZ Claudine, Madame PONT Linda

Absents excusés :

Absents :

Secrétaires de la séance:

Catherine AUSSEL et Linda PONT

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 18 Mai
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Voirie :
 - ◆ Travaux
 - ◆ Signalétique Locale
- Point d'étape travaux bâtiments communaux :
 - ◆ Salle des Fêtes
 - ◆ Grange à l'entrée du village
- PLUI : Compte rendu de la rencontre avec le cabinet d'étude.
- Départ de Claude
 - ◆ Remplacement
 - ◆ Cadeau départ
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 18 Mai

Après lecture, approuvé à l'unanimité

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau sur le montant des indemnités de fonctions des élus. Après lecture des documents par Mr le Maire, la décision est adoptée à l'unanimité.

Voirie :

- ◆ Travaux

Mr le Maire donne lecture des devis des différentes entreprises sollicitées concernant les travaux de voirie sur le hameau de Bigot. Après étude des différentes estimations et débat, la commune décide de confier les travaux à l'entreprise RAYNAUD TP pour un montant de 8427€ HT.

◆ Signalétique Locale

Une demande de signalisation du hameau de serrelongue, et plus particulièrement, pour le gîte, a été effectuée par Mr POMIES, propriétaire desdits gîtes. Contact a été pris avec le Conseil Départemental (Mr SANS Eric) pour mettre en place cette signalisation: Mise en place d'un mât pouvant accueillir les panneaux communaux et départementaux.

Affaire à suivre

Point d'étape travaux bâtiments communaux :

◆ Salle des Fêtes

La salle des fêtes est "opérationnelle"; il reste toutefois la porte d'entrée à remplacer ainsi que des aménagements intérieurs mineurs.

Il faudra néanmoins assurer l'entretien et le nettoyage de la salle suite au départ à la retraite de l'agent communal.

Afin de pouvoir proposer cette salle à la location plus facilement, il a été suggéré de faire un site pour la Mairie afin que les éventuels locataires puissent nous contacter et louer pour des manifestations.

◆ Grange à l'entrée du village

Projet de réhabilitation en logement lancé en partenariat avec la Communauté de Communes, le CAUE etc...

Affaire à suivre

Départ de Claude

Mr DELEGLISE, 1er adjoint, donne lecture de l'article paru sur la Dépêche du 18 juillet pour le départ de l'agent communal.

◆ Remplacement

Une prestation supplémentaire a été demandée auprès des Ateliers Lavelanédiens : l'entretien d'une parcelle située en contrebas de la Mairie. Surcoût de la prestation : 160€ HT.

Suite à la séance du 18/05 où il a été proposé de créer un emploi de type CAE(Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) pour une durée hebdomadaire de 20h, la candidature spontanée de Mr Francis DEJEAN a été retenue.

Décision validée et restent à établir les démarches administratives nécessaires.

◆ Cadeau départ

Mr CAMPEDEL ne souhaitant ni "pot de départ" ni cadeau, il a été décidé de le faire bénéficier d'un bon d'achat dans un magasin à définir par la suite.

Décision approuvée à l'unanimité.

PLUI : Compte rendu de la rencontre avec le cabinet d'étude.

Mme KERBERIOU, chargée de projet du PLUI pour les Communautés de Communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes, est venue pour une première présentation du futur PLUI. Mr le Maire donne lecture des objectifs de ce PLUI; plusieurs rencontres seront nécessaires pour l'aboutissement de ce projet prévu à minima pour 2020.

Questions diverses

- Réparations du tracteur : L'intervention de l'entreprise TaquiPneu a engendré des dégâts sur le tracteur estimés à 3000€, déclaration a été effectuée à la compagnie d'assurance.

Une expertise a été programmée le 10 Août à 10h chez Agrivision à Pamiers (qui a effectué le devis de réparation). Affaire à suivre

- Une étude financière a été lancée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes; les documents financiers Compte Administratif, Taux des Taxes directes locales,

notification de DGF) de la commune ont été demandés sur la période de 2007 à 2016. Ils ont été transmis par le secrétariat au cabinet chargé de l'étude. Un compte rendu de cette étude aura lieu le 19 Septembre à la CCPO.

- Une panne sur le réseau d'eau au niveau de Morency et de Serrelongue a été réparée par le SMDEA. Il y aurait la possibilité de récupérer une 2e source au niveau des Mouréous, mais le SMDEA prévoit éventuellement de revenir sur un projet antérieur d'une exploitation d'une source sur Montségur. Affaire à suivre

- Manifestation du 27 Mai 2017 : Autour de "La Main de Morency" sur le site de Morency, la journée a été un véritable succès, 108 personnes ont été recensées

- Un premier Comité consultatif élargi pour l'opération Grands Sites de France a été organisé le 21 Juin. Pour la commune de Bénaix les représentants sont Mme DELGLAT Nadine et Mr CHAUBET Gilbert.

- Le lustre en bois doré de l'église a été proposé pour l'inscription au classement des monuments historiques. Le petit patrimoine pourra faire parti lui aussi de l'inscription à ce titre. La conservation du Patrimoine a également procédé à des demandes de devis pour la restauration de la toile du Christ; Affaire à suivre.

- Il est apparu un mécontentement général à l'égard du Comité des Fêtes, tant de la part des membres du Conseil Municipal que des personnes extérieures présentes lors du Feu de la St Jean. En effet, à 22h, le Comité a refusé d'ouvrir un fût de bière alors que des personnes se trouvaient présentes au moment du feu, et désireuses de consommer. Le problème avait déjà été observé l'an passé. Une réunion entre le Conseil Municipal et le bureau du Comité des Fêtes est à programmer pour éviter que ce désagrément ne se reproduise.

Séance levée à 21h